

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE Séance du 24 avril 2026

OBJET : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (CAISSE DES ÉCOLES, ASSAINISSEMENT)

N° D202618

Nomenclature « Actes » : décision budgétaire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

VU la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy-de-Dôme du 10/06/2024 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion du receveur et le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2025 des budgets (principal et annexes) ont été scindés pour devenir un nouveau document : le Compte Financier Unique (CFU) pour les budgets (principal et annexes).

M. Jean-Paul LIMOZIN prend la présidence de l'assemblée.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré avec toutes les pièces justificatives ;

Lui donne acte de la présentation faite des CFU 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET COMMUNAL

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses 628 588.25 €

Recettes..... 649 793.02 €

Résultat : excédent de fonctionnement 2025 21 204.77 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses 307 308.94 €

Recettes..... 127 362.43 €

Excédent antérieur reporté..... 38 189.23 €

Résultat : déficit d'investissement 2025 : 141 757.28 €

⇒ **Résultat global de clôture : déficit 120 552.51 €**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ÉCOLES

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses 16 198.49 €

Recettes 23 688.60 €

Excédent antérieur reporté	6 377.48 €
Résultat : <u>excédent</u> de fonctionnement 2025	13 867.59 €
➤ Section d'investissement :	
Dépenses	3 958.20 €
Recettes	5 384.31 €
Excédent antérieur reporté	5 867.29 €
Résultat : <u>excédent</u> d'investissement 2025 :	7 293.40 €
⇒ Résultat global de clôture : <u>excédent</u>	21 160.99 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ Section de fonctionnement :	
Dépenses	13 770.40 €
Recettes	13 035.58 €
Déficit antérieur reporté	3 737.34 €
Résultat : <u>déficit</u> de fonctionnement 2025.....	4 472.16 €
➤ Section d'investissement :	
Dépenses	1 867.39 €
Recettes	23 770.40 €
Excédent antérieur reporté	77 765.30 €
Résultat : <u>excédent</u> d'investissement 2025 :	99 668.31 €
⇒ Résultat global de clôture : <u>excédent</u>.....	95 196.15 €

OBJET : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025
N° D202619
Nomenclature « Actes » : Décision budgétaire

► BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 au Conseil Municipal :

- un **excédent de fonctionnement de : 21 204.77 €**
- un **déficit d'investissement de : 141 757.28 €**

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement en fonction du besoin de financement de la section d'investissement, et propose les affectations suivantes :

- ⇒ **21 204.77 €** au compte **1068** (recettes de la section d'investissement)
- ⇒ **141 757.28 €** au compte **001** (dépenses de la section d'investissement)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✚ **décide** d'affecter les résultats comme suit au **Budget Primitif 2026** :
- ⇒ **21 204.77 €** au compte **1068** (recettes de la section d'investissement)
 - ⇒ **141 757.28 €** au compte **001** (dépendes de la section d'investissement)

► **BUDGET ANNEXE - CAISSE DES ÉCOLES**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 au Conseil Municipal :

- un **excédent de fonctionnement de 13 867.59 €**
- un **excédent d'investissement de 7 293.40 €**

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ⇒ **6 867.59 €** au compte **002** (recettes de la section de fonctionnement)
- ⇒ **7 000.00 €** au compte **1068** (recettes de la section d'investissement)
- ⇒ **7 293.40 €** au compte **001** (recettes de la section d'investissement)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✚ **décide** d'affecter les résultats comme suit au **Budget Primitif 2026** :
- ⇒ **6 867.59 €** au compte **002** (recettes de la section de fonctionnement)
 - ⇒ **7 000.00 €** au compte **1068** (recettes de la section d'investissement)
 - ⇒ **7 293.40 €** au compte **001** (recettes de la section d'investissement)

► **BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 au Conseil Municipal :

- un **déficit de fonctionnement de 4 472.16 €**
- un **excédent d'investissement de 99 668.31 €**

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ⇒ **4 472.16 €** au compte **002** (dépendes de la section de fonctionnement)
- ⇒ **99 668.31 €** au compte **001** (recettes de la section d'investissement)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✚ **décide** d'affecter les résultats comme suit au **Budget Primitif 2026** :
- ⇒ **4 472.16 €** au compte **002** (dépendes de la section de fonctionnement)
 - ⇒ **99 668.31 €** au compte **001** (recettes de la section d'investissement)

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

N° D202620

Nomenclature « Actes » : Fiscalité
(COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE_1259_DÉLIBÉRATION)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **décide de fixer** les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **35,67 %**
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **83,99 %**
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **9,66 %**

↳ **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2026

N° D202621

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de la Commune pour l'exercice 2026 qui s'équilibrent comme suit et précise que :

« le référentiel M57 étend à toutes les Collectivités des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ainsi :

- En matière de fongibilité des crédits : la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ».

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 685 259.00 €

Recettes 685 259.00 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses 737 068.28 €

Recettes 737 068.28 €

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ÉCOLES

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 31 477.59 €

Recettes 31 477.59 €

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses 14 993.40 €

Recettes 14 993.40 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses	20 242.56 €
Recettes	20 242.56 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses	134 995.27 €
Recettes	134 995.27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✚ **Adopte**, à l'unanimité de ses membres, les divers budgets primitifs pour l'exercice 2026.

✚ **Autorise**, conformément au référentiel M57, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %,
- Investissement : 7,50 %.

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

N° D202622

Nomenclature « Actes » : Désignations de représentants

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres constituée de : 3 titulaires et 3 suppléants.

Il est précisé que M. Lilian FRITEYRE, Maire, est Président de droit de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✚ **désigne**, à l'unanimité :

Christophe COMPTE (titulaire)
Anthony COMPTE (titulaire)
Hervé PUMAIN (titulaire)

Jean-Paul LIMOZIN (suppléant)
Thierry POURRAT (suppléant)
Aurée FAIGNIEZ (suppléant)

OBJET : PROPOSITION DE NOMS A L'ADMINISTRATION FISCALE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

N° D202623

Nomenclature « Actes » : Désignations de représentants

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Direction Générale des Finances Publiques invite à procéder à la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite au renouvellement du Conseil Municipal.

La Commission comprend :

- Le Maire, M. Lilian FRITEYRE, qui en assure la présidence,
- 6 commissaires titulaires,

- 6 commissaires suppléants
étant entendu qu'il convient de désigner le double de membres que de sièges à pourvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

👉 **propose** la liste suivante :

TITULAIRES

BATISSE Claudine
DESGEORGES Maryvonne
POURRAT Thierry
DAURAT Jean-Claude
LIORET Jean-Robert
GRENIER Denis
ALLEGRE CARTIER Odile
GAILLARD Gérard
COMPTE Michel
WALLON Morgane
PINEL Cédric
REYNAUDON Colette

SUPPLÉANTS

HEYRAUD RIBES Aurélie
LEFIEUX Karine
COMPTE Alexis
RAYMOND Quentin
MOTTET Gilles
CHIROUSE Marie-Pierre
THIOLAS Nicolas
MOSNIER Antoine
COMPTE Fabrice
MONGHEAL Rémi
DAURAT Dominique
BLIN Elsa

Fait et délibéré en Mairie, les ditsjour, mois et an que ci-dessus,